



es délibérations du Conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, E. LAVRUT, P.MIGNOT, H. MILLOT, T. MADER, A.TERRIER.

Absents excusés : A. CARO.

Secrétaire de séance : E. LAVRUT

Présents : 14 - Votants : 14

Finances

• **Budget Assainissement - Décision modificative n°2 :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision modificative afin d'amortir une subvention sur le budget 2017.

Augmentation des crédits :

- D 023	Virement à la section investissement	29.00 €
- D 040	Opération d'ordre entre section	29.00 €
- D 021	Virement de la section de fonctionnement	29.00 €
- D 042	Opération d'ordre entre section	29.00 €

Vote : Unanimité

Urbanisme

• **Zone d'Activité Economique :**

Vente d'une partie de la parcelle ZB 25 au Grand Dole

- Suite au transfert des zones d'activités au Grand Dole à la date du 1^{er} janvier 2017, et notamment pour CHAMPVANS, le transfert de la Zone d'Activités Economique des Grands Prés.

Le Conseil Municipal, décide de céder la parcelle issue de la division de la parcelle ZB 25 à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une surface de 17 574 m² pour un montant de 5 € H.T/m² soit 87 870.00 €.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

• **Urbanisation « Jardins Fontaine » :**

réalisation d'une étude et d'un plan topographique carrefour route de Dole.

M. Le Maire informe le conseil qu'il a sollicité ABCD Géomètre afin de réaliser une étude préliminaire pour la création d'une nouvelle voie d'accès entre la rue de Dole et le futur quartier des Jardins Fontaine.

Cette étude nécessite un relevé topographique supplémentaire.

Le montant de l'étude est de 3 710.00 HT et celui du relevé topographique de 1 200.00 € H.T. M. Le Maire a validé ces devis, ces dépenses ayant été provisionnées lors du vote du budget.

• **Accès mode doux rue Roger Bride :**

Validation d'une étude de géomètre pour la création d'un accès Champs Fontaine - Rue de la Gare

M. Le Maire explique au Conseil que depuis de longues années l'accès à la rue de la Gare -notamment l'arrêt de bus et le pôle de loisirs- depuis la rue Roger Bride est difficile de par son étroitesse et son manque de visibilité dû à la déclivité.

De nombreux piétons et cyclistes transitent par cette rue depuis la création des lotissements des Champs Fontaine et cet accès sera encore plus utilisé à l'avenir avec l'urbanisation des Jardins Fontaine.

Afin de réaliser cet accès, la Commune devra sans doute acquérir ou échanger une partie des parcelles bordant la rue et réaliser des travaux de mise en place d'un accès en mode doux. Il convient donc de recruter un géomètre pour cette étude foncière et de travaux.

Le Conseil Municipal, retient le cabinet de géomètres ABCD, pour un montant de 2 713.00 € H.T.

Vote : Unanimité

Sécurité - Accessibilité

• **Création de trottoirs et d'un plateau ralentisseur rue de la Gare.**

- **Mise en accessibilité d'une allée piétonnière au cimetière.**

- **Validation des travaux.**

- **Demande de fonds de concours du Grand Dole**

Considérant que la commune de Champvans souhaite procéder à la création de trottoirs et la mise en place d'un plateau ralentisseur rue de la Gare et la mise en accessibilité d'une allée piétonnière au cimetière et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Dépenses HT

Rue de la gare : Création de trottoirs pour accéder au pôle sportif, de loisirs et arrêt de bus	12 662.00 €
(RD 322) Création d'un plateau ralentisseur à l'entrée de village coté Damparis	8 477.00 €
Cimetière : Mise en accessibilité du chemin piétonnier	8 659.20 €
TOTAL	29 798.20 €

Recettes HT

Grand Dole fonds de concours	10 000.00 €
Conseil départemental (25% des travaux de sécurisation rue de la gare)	5 284.75 €
Fonds propres	14 513.45 €
TOTAL	29 798.20 €

Vote : Unanimité

Les délibérations du Conseil

Réseaux – Bâtiments

• Défense incendie

Travaux Bâtiments communaux

Validation des travaux et du plan de financement

Demande de subvention ESTJ

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux prévus pour la fin de l'année 2018 faisant l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ)

DEFENSE INCENDIE

2 études mettent en évidence un certain nombre de défaillances dans la défense incendie rue de Damparis et de Miarle. Parmi elles, la défense de 2 exploitations agricoles et la protection de 20 habitations.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Rue de Damparis :

Renforcement du réseau d'eau en Ø100 sur 250 ml et implantation d'un nouveau poteau incendie.

- Rue de Miarle :

Renforcement en Ø sur 600 ml et implantation de 2 poteaux incendie à proximité des 2 fermes.

Le SIERD est chargé de l'ensemble des travaux d'adduction d'eau et la Commune prend en charge les travaux dévolus à la défense incendie.

Le montant de l'ensemble des travaux prévus est de 245 000 € H.T., la part communale de 27 000 € H.T.



REFECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Plusieurs bâtiments municipaux nécessitent des réparations notamment le bâtiment Mairie avec la réfection des chéneaux, des reprises de toiture, le remplacement des courroies d'ascenseur, les préaux des écoles avec la réfection des chéneaux, la salle des fêtes avec le changement du bandeau extérieur, la chapelle d'attente au cimetière avec une réfection de la toiture et des chéneaux.

Le montant des travaux s'élève à 27 888.03 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT	
Défense Incendie :	
Renforcement rue de Damparis / Rue de Miarle	27 000,00 €
Réfection des bâtiments municipaux	
Ecole maternelle : Réfection des chéneaux et des gouttières	1 535,02 €
Bâtiment Mairie : Réfection des chéneaux et des gouttières	5 320,95 €
Salle des fêtes : Remplacement bandeau bois par bandeau acier	5 432,10 €
Bâtiment Mairie : Réfection de la charpente et reprise de toiture	2 312,00 €
Ecole primaire : Réfection des chéneaux et du bandeau	5 765,20 €
Bâtiment Mairie : Remplacement des courroies d'ascenseur	4 866,49 €
Chapelle d'attente du cimetière : Réfection toiture et chéneaux	4 191,29 €
Sous-Total	27 888,03 €
TOTAL	54 888,03 €
Recettes HT	
Conseil Départemental E.S.T.J. : (20 % des dépenses éligibles)	10 977,61 €
Fonds Propres Commune	43 910,42 €
TOTAL	54 888,03 €

Vote : Unanimité

• Effacement des réseaux Rue de Damparis, rue de l'Eglise et la rue de la République : Modification de l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) présenté par le SIDEC

M. Le Maire informe le Conseil que l'APS a été modifié afin de remplacer l'éclairage classique par un éclairage LED plus coûteux à l'achat mais beaucoup moins énergivore. Le montant proposé est désormais de 94 923.21 € TTC au lieu de 87 652.97 € TTC validé par le conseil.

Extension des réseaux Gai Logis Eclairage public et télécommunication : Validation des travaux et du financement présenté par le SIDEC

M. le Maire expose : Conjointement à une extension du réseau de distribution électrique rue du Gai Logis, il apparaît nécessaire de procéder à l'extension du réseau d'éclairage public et la pose d'infrastructures destinées à accueillir le réseau de télécommunication.

Eclairage public	
Montant de l'opération	36 603.27 € Plafonné à 10 000 €
Subvention SIDEC	2 500.00 €
Participation collective	34 103.27 €
Avance de la collectivité sur participation	27 280.00 €
Génie civil – Orange	
Montant de l'opération	7 021.07 €
Subvention SIDEC	0 €
Participation collective	7 021.07 €
Avance de la collectivité sur participation	5 620.00 €
MONTANT TOTAL	
Montant de l'opération	43 624.34 €
Subvention SIDEC	2 500,00 €
Participation collective	41 124.34 €

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

es délibérations du Conseil

Environnement

• **Achat de la parcelle ZH 49 - Classement ENS - Demande de subvention Conseil Départemental**

Dans le cadre de son programme de renforcement de la zone naturelle du Mont, le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir la parcelle ZH 49. La parcelle acquise sera classée Espace Naturel Sensible au niveau du Département du Jura.

Ce classement permettra un accompagnement technique et renforcera la protection de ce milieu présentant une valeur biologique élevée.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir la parcelle, appartenant à EQUIOM d'une surface de 10 030 m² pour un montant de 1 326.78 €. Le Conseil demande au Conseil Départemental du Jura l'inscription de la parcelle ZH 49 comme Espace Naturel Sensible et sollicite une aide dans le cadre de cette inscription,

Vote : Unanimité

Assainissement

• **Pose de 4 clapets anti-retour 1 rue de Foucherans**

M. JP Charton expose au conseil que suite à la nouvelle inondation de la maison sise 1, rue de Foucherans durant le mois juillet, il a été décidé dans l'urgence de procéder à la pose de quatre clapets anti-retour sur le réseau d'assainissement afin d'éviter le refoulement des eaux usées.

Le Conseil valide la décision de M. Le Maire, confie ces travaux à l'entreprise R. Cuenot à Levier pour un montant de 5 620 € H.T.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

Vie associative

• **Création de box de rangement à destination des associations dans l'ancien local pompiers**

Afin que les associations puissent bénéficier de rangements supplémentaires pour leurs activités, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de créer 5 box dans l'ancien local des pompiers 16, rue André Gleitz.

Après avoir consulté 2 entreprises, M. Le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise PARROT pour un montant de 2 012.32 € H.T.

Vote : Unanimité

(Départ d'Alexandra TERRIER – Votants 13)

Centenaire de l'armistice : 1914 - 1918



• **Repas républicain et plantation d'un "arbre des valeurs".**

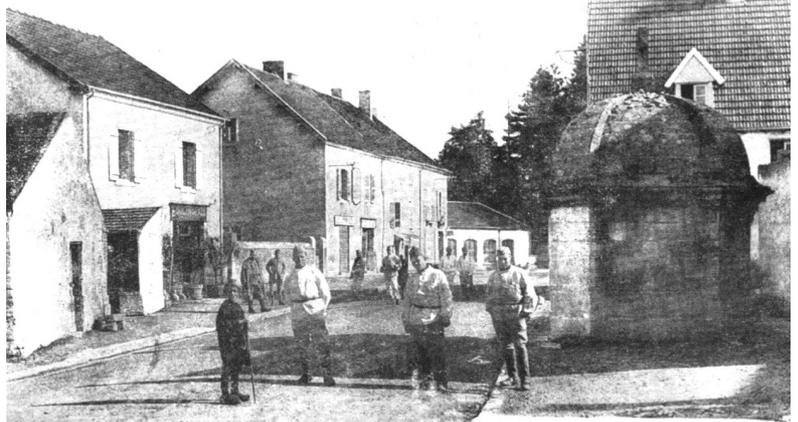
M. Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de la célébration du 11 novembre 2018.

(Voir dernière page)

A l'occasion de cette journée exceptionnelle, la Commune organise un repas républicain, M. Le Maire propose la prise en charge de 50% du prix du repas par la Municipalité.

M. Le Maire propose également la plantation d'un "arbre des valeurs" place de Hüffenhardt.

Vote : Unanimité



▲ Rue basse - Fontaine S^t Gengoult (1682) - Lavoir (1910).
A gauche :
La boulangerie Dutrut, maisons Morel et Maillier
Les artilleurs rappellent le cantonnement de 1916 à 1919

◀ Rue de FOUCHERANS



Information

M. Le Maire présente au conseil :
- le rapport d'activité 2017 de Grand Dole Habitat
- le rapport d'activité 2017 du SYDOM